



Accident intersections, stop + Céder le passage

Par **lifeguard**, le **09/05/2016 à 15:02**

Bonjour, je me pose une question suite à mon AVP. J'aurais souhaiter avoir plus amples informations, sur les responsabilités..

Je vous énonce la situation il s'agit d'une intersection en croix. Sur une grande rue que je nomme "rue parallèle" avec un feu tricolore qui d'ailleurs était au rouge et qui se trouve être une rue à double sens, pour les véhicules se trouvant au stop et se situant du côté du stop auquel je me trouvais c'étais dans le sens "marche", pour l'autre côté dit descendant à hauteur du stop se trouve un céder le passage. Me concernant, j'arrive au stop je fais mon arrêt total puisque des voitures était en attentes de passer au feux rouges. De ce fait une voiture était devant le stop je ne pouvais donc pas passer, puisque le feux tricolore était au rouge, elle a reculer pour me laisser circuler puisque je me rendais dans la rue en face. De ce fait, je m'engage, mais sachant que sur cette intersection très peu font le céder le passage et arrivent souvent a vitesse excessive. Je reste méfiante le temps de bien observer qu'il n'y ai pas de véhicule passant à ma droite, au moment ou j'allais rétrograder pour passer ma 2e tous en regardant en face je me fait percuté, le choc était assez violent la voiture venant de droite me percute et arrange tous mon pare choc avant. Sur le constat aucunes cases cochés, dans observations j'ai indiqué mon arrêt total au stop mais je n'ai pas indiqué que j'étais déjà engagé. De plus, sur le schéma ayant peu de place et assez angoissé on la fais a petite échelle et j'ai dessiné mon véhicule sur le stop et le véhicule qui ma percuté engagé après le céder le passage après réflexions quelques jours plus tard je réalise que le schéma n'est donc pas conforme à la situation.

A votre avis, quelles en sont les responsabilités et pour quel parties ?

Par **Visiteur**, le **09/05/2016 à 15:32**

Bonjour,

cela me semble assez simple... Vous étiez à un stop, vous avez démarré et on vous a percuté ? Mais même si vous avez marqué l'arrêt, vous n'avez pas, selon le CR, fais assez attention à ce que personne n'arrive au moment ou vous avez redémarré...! Donc pour moi vous êtes en tort ! Qu'il y est un feux rouge, un céder le passage ou je ne sais quoi, n'entre pas pour moi , en ligne de compte... A votre niveau seul le STOP compte.

Par **Sisso**, le **01/06/2018 à 23:58**

Bonjour,

Pouvez vous me dire ce qu'il en a été au niveau des responsabilités svp car j'ai un cas assez similaire ?

Merci d'avance,
Nath